

2019 DFA 35 : Approbation de l'extension de l'objet social de la SAE POPB

PROJET DE DELIBERATION

Le Conseil de Paris,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.1524-1 ;

Vu le Code de Commerce ;

Vu le projet de délibération en date du 1, 2, 3 et 4 avril par lequel la Maire de Paris propose d'autoriser les représentants de la Ville à approuver l'extension de l'objet social de la SAE POPB ;

Sur le rapport présenté par [.....] au nom de la 1^{er} commission ;

Délibère :

Le Conseil de Paris approuve la modification des statuts de la SAE POPB, telle que jointe au présent projet de délibération.